

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**27. Autorisation du Maire à
ester en justice dans le
cadre des élections
professionnelles**

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER,
Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M
MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M
DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE,
M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN,
Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M
PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE,
M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 29

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme
VITANOSTRA, Mme MARCHAL

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

27. Autorisation du Maire à ester en justice dans le cadre des élections professionnelles

Accusé de réception en préfecture
060-216001560-20260427-20260427_27-DE
Reçu le 30/04/2026

Le renouvellement des instances paritaires interviendra le 10 décembre 2026 afin d'élire les représentants du personnel qui siègeront au sein du Comité Social Territorial.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2132-1 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la collectivité dans cette affaire ;

Considérant que les opérations électorales sont susceptibles de donner lieu à des recours contentieux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 3 Abstentions :

DECIDE :

- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à représenter la commune en justice, tant en demande qu'en défense, pour tout litige relatif à l'organisation, au déroulement et aux résultats des élections professionnelles (Comité social territorial) du 10 décembre 2026, devant toute juridiction ;
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à se faire assister ou représenter par un avocat ;
- ▶ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget pour le règlement des frais d'honoraires et frais d'actes contentieux

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

